

L'an deux mille dix-huit le 5 juin à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 31 mai 2018

**PRESENTS** : C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, C. AUDY, ~~L. FRAINEAU, M-C ROUBINEAU~~, F. DARAN, J-L VACHER, S. COUSINEY, S. MIO, R. PREVOT, C. FERIGNAC, M.H BOUSQUET, A.GREIL.

**ABSENTS** : M-C ROUBINEAU, L. FRAINEAU

**SECRÉTAIRE** : C. FERIGNAC



## **ORDRE DU JOUR :**

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 mai 2018**

#### **I - DELIBERATION demande FDAEC 2018**

#### **II - DELIBERATION : subvention sport**

#### **III - INFORMATIONS AVANCEMENT TRAVAUX EN COURS**

#### **IV - QUESTIONS DIVERSES :**

- Autorisation de principe M CARPENTIER
- Adhésion ADELFA
- Bilan « campagne de stérilisation des chats »
- .....



Monsieur le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal. Sans aucune remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **I - DELIBERATION demande FDAEC 2018**

#### **Délibération n° 18.06.02.01**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental lors du vote de son budget primitif 2018.

La réunion cantonale du 29 mai 2018, présidée par Mme Liliane Poivert et M. Jacques Breillat, Conseillers Départementaux, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de : 9.950 euros.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide de réaliser en 2018 les opérations suivantes :

- **Illuminations de Noël**  
HT : 2 999.66 € TTC : 3599.59 €
- **Aménagement massif autour de la mairie.**  
HT : 1 658 26 € TTC : 1 989, 91 €
- **Remplacement moteur rideau garage technique**  
HT : 2 959,02 € TTC : 3 550.82 €
- **Remplacement clôture city stade**  
HT : 2 400,00 € TTC : 2 880.00 €
- **Travaux d'éclairage public terrain de pétanque**  
HT : 2 520,84 € TTC : 3 025,01 €
- **Création réseau d'évacuation d'eaux pluviales et eaux usées lieu-dit Maurice**  
HT : 12 755.84 € TTC : 15 307,01 €

D'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :  
Par autofinancement pour un montant de 15 343.60€ HT

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DECIDE D'APPROUVER LA DELIBERATION A L'UNANIMITE**

## **II - DELIBERATION : Participation communale aux activités culturelles et sportives**

### **Délibération n°18-06-05-02**

Pour faire suite à la délibération n°17.10.03.02 concernant la participation communale aux activités culturelles et sportives, il est décidé de régler la subvention directement aux familles pour lesquelles l'association concernée refuse de signer une convention avec la collectivité.

La subvention sera versée à la famille suivante pour l'activité Théâtre du club de Moulon :

- M. Pascal DARJO pour l'enfant Timothy DARJO

La subvention sera versée à la famille suivante pour l'activité Judo à Naujan et Postiac :

- M. Sameer JOHN pour l'enfant Paul Karol JOHN

Sous réserve de la présentation d'une attestation de paiement de cotisation pour l'année scolaire 2017/2018.

**APRES EN AVOIR DELIBERE :**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DECIDE D'APPROUVER LA DELIBERATION A L'UNANIMITE**

## **III - INFORMATIONS AVANCEMENT TRAVAUX EN COURS**

- **Travaux de l'église**  
Une réunion a eu lieu le jeudi 24 mai dernier avec Mr LEBLANC (architecte), Mme ALARD (DRAC), M. VACHER (mairie de Grézillac), M. NOMPEIX (Maire de Grézillac). Il est fait état de la consultation de deux bureaux d'études, présentant deux rapports différents.  
L'estimation des travaux a été établie par Architecture et Patrimoine sur le rapport du second bureau d'études. Mme ALARD doit étudier le dossier pour trancher en commission avec les architectes de la DRAC et nous communiquer le plus tôt possible les résultats pour nous permettre d'avancer sur ce chantier.
- **Vestiaire du stade**  
Le marché est lancé, l'ouverture des plis est prévue le 05/07/2018. La DETR a été accordée pour ce chantier.
- **Travaux du pont de la Bourgade**  
Monsieur VIENNE prépare deux cahiers des charges :
  1. Pour du neuf (fabrication et pose de cadre en béton armé préfabriqués)
  2. Pour de la rénovation (dalle en béton armé sur culées existantes) avec raquette de retournement pour le camion du SEMOCTOM.La question est soulevée au sujet des garanties des travaux. Après consultation de plusieurs entreprises, le choix se déterminera en fonction des estimations.
- **Terrassement calcaire derrière Courbineau et caniveaux de Bouchet**  
A ce jour, nous avons obtenu un devis et un plan d'exécution de l'entreprise POLIMENI. Un cahier des charges similaire d'une variante, proposée par M VIENNE, sera présentée à plusieurs entreprises ainsi que celle de M. POLIMENI pour comparaison des devis et prise de décision.
- **Tournepique : Semoctom**  
Monsieur le Maire a rencontré Monsieur BLACKWOOD, responsable de la tournée du SEMOCTOM. Pour la desserte de Tournepique, un camion plus petit passera tous les mardis. Pour le retournement, le chemin rural entre les parcelles 199 et 211 sera réhabilité par l'enlèvement de souches et l'apport de calcaire. Un devis a été demandé à l'entreprise POLIMENI

- **Chemin de randonnée de Coutreau**  
Un devis a également été demandé à l'entreprise POLIMENI pour rendre cette voie n°17 (Tournepique/Granet) praticable à pied.
- **Assainissement le Bourg**  
La plus grosse partie du chantier est réalisée (logement 9,10 ,11 +salle asso et wc public). Il ne reste que les logements de la place (ancien bar). L'entreprise VACHER compte réaliser cette tranche courant juillet. La fosse étanche du logement n°12 est en « concurrence » avec l'assainissement installé sur celui du local pétanque rénové en 2017. M. VACHER visitera le chantier pour arrêter la façon de la neutraliser.
- **Gironde numérique**  
La communauté des communes s'engage a régler la cotisation des communes de la communauté qui y adhèreront. Monsieur le Maire et Delphine précipiteront à une réunion le 14 juin prochain au siège de la communauté des communes où seront expliquées les avancées de cette nouvelle loi applicable depuis le 25/05/2018.

#### IV - QUESTIONS DIVERSES :

- **Autorisation de principe M CARPENTIER**  
Assainissement individuel Régis CARPENTIER (le bourg) : La problématique de ce logement est exposée. La seule possibilité d'installer un système de traitement EU/EV empiète sur une partie du domaine communal privé (parcelle n°AI 23). Le conseil donne un accord de principe d'utilisation de ce domaine sous réserves qu'aucun cout ne soit imputable à la commune et que les dispositions techniques proposées n'engendrent aucun préjudice de passage sur ce domaine.
- **Adhésion ADELFA**  
La communauté des communes règlera la cotisation pour l'ensemble des communes. Décision arrêtée à la dernière réunion du conseil communautaire.
- **Bilan « campagne de stérilisation des chats »**  
Marie BOUSQUET fait le bilan de la campagne qui a débuté le 12 mars 2018. A ce jour 9 femelles (dont 5 gestantes) et 11 males ont été stérilisés. Elle remercie l'école des chats qui a été d'un grand secours dans cette opération. Les villages de Bouchet, Maurice, le Bourg et Pey du Prat ont été traité. Aujourd'hui les cages sont à La Crusquignarde. La campagne allant jusqu'en septembre, d'autres lieux dits pourront être également traités si besoin.
- **Comité des fêtes**  
Une remarque est faite sur la communication des manifestations du comité. Les panneaux « fait-maison » installés à l'entrée de la commune ne donne pas une bonne image. Il est demandé à la commune d'investir dans des panneaux plus accueillants et réutilisables.
- **Services techniques :**  
Il est demandé :
  - de procéder à une campagne de rebouchage des trous sur les routes, aggravés par les dernières pluies.
  - de programmer la planification de l'arrosage pour cet été.
  - au lieu-dit Bouchet : tondre le chemin communal n°18 + couper les branches qui encombrent le passage sur ce chemin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire **Claude NOMPEIX** lève la séance à **21 h 45**.

**SIGNATURES :** C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, C. AUDY, F. DARAN, JL VACHER, S. COUSINEY, S. MIO, R. PREVOT, C.FERIGNAC, M.H BOUSQUET, A.GREIL.